



Mission pour les
Initiatives
Transverses et
Interdisciplinaires

80 | PRIME 2023 Programme interne

Formulaire de candidature

Ce formulaire doit être libellé « 80PRIME2023_Formulaire_NOMCANDIDAT(E)» et obligatoirement être déposé par le porteur ou la porteuse du projet à la fin du questionnaire en ligne en format pdf.

Merci d'utiliser le formulaire attaché SANS le modifier NI le scanner, il permet une extraction automatique des données.

Date limite de candidature : Lundi 23 janvier 2023 à midi (heure de Paris)

IDENTIFICATION

Informations concernant le porteur ou la porteuse du projet

Civilité		
NOM		
Prénom		
Section du comité national de la recherche scientifique		
Etablissement de rattachement (CNRS, Université de Nantes, CEA, etc.)		
Code Unité (UMR, UPR, etc.)		
Nom du laboratoire		
Nom de l'équipe - optionnel		
Rattachement de l'unité	Institut principal (INSB, INSU, ...)	
	Délégation régionale	

Projet

Titre long du projet (150 caractères maximum)	
Acronyme du projet	

Identification des équipes travaillant sur le projet (1 référent / équipe)

Etablissement de rattachement (CNRS, Université de Nantes, etc.)	Code Unité (UMR, UPR, etc.)	Nom du laboratoire et/ou de l'équipe	Pour les unités rattachées au CNRS*		Civilité, NOM et Prénom des personnes impliquées
			Institut principal	Délégation régionale	

* Pour être éligible le projet doit impliquer *a minima* deux laboratoires issus de différents instituts.

Bref curriculum vitae du porteur ou de la porteuse du projet ET du ou de la responsable de l'équipe partenaire principale (1 page maximum)

BUDGET

1 – Budget détaillé et justifié par poste de dépenses et par équipe pour l'année 2023 (objet de la demande) et 2024 (à titre indicatif) (une page maximum). Se référer aux modalités administratives et financières précisées dans le texte de l'appel à projets. Ce budget ne doit pas inclure le contrat doctoral demandé. **Le budget peut atteindre 30k€ par an. Seuls quelques projets, sur la base d'une argumentation solide, seront financés à cette hauteur.**

	2023	2024
Déplacements : missions, réunions de travail, workshops, etc. (pour la première année, pas de financement de congrès)		
Fonctionnement y compris l'organisation de réunions ou ateliers (pour la première année, pas de financement de publications)		
Équipement (détailler les équipements, indiquer le montant unitaire) :		
Prestations de service étroitement liées à la mise en œuvre du projet		
TOTAL (ne doit pas excéder 30 k€ par année, hors contrat doctoral)		

Modalités administratives et financières

- Les crédits liés au projet sont alloués au porteur ou à la porteuse et versés à son unité de rattachement CNRS. Ils sont de type subvention d'Etat, ce qui implique qu'ils doivent être entièrement consommés avant le 31 décembre de chaque année du projet et qu'aucun frais de gestion ne pourra être prélevé. Le porteur ou la porteuse les engage pour l'ensemble des partenaires.
- Dans le cas d'attribution d'une allocation doctorale, les crédits attribués pourront être de type subvention d'état ou ressources propres. Les modalités exactes de versement et d'utilisation de ces crédits seront communiqués ultérieurement. Les frais d'environnement de la thèse ne pourront être pris en compte dans le budget.
- Le projet peut impliquer des partenaires étrangers mais ces derniers ne peuvent pas être financés.
- Les projets 80PRIME sont des projets interdisciplinaires d'une durée maximale de 2 ans. Un contrat doctoral de 3 ans peut être alloué en appui à ce projet. C'est la thèse qui aide au développement du projet et non le projet qui sert d'environnement à la thèse.

Restitution des résultats

Un bref rapport scientifique et financier sera demandé aux lauréates et lauréats à la fin de l'année 2023 pour arbitrer le budget 2024. Un rapport scientifique et financier sera demandé fin 2025.

PROJET DE RECHERCHE

1 - Résumé (10 lignes maximum)

2 – Mots-clés (5 maximum)

3 – Souhaitez-vous un accompagnement du projet par un contrat doctoral de 3 ans ?

OUI

NON

4 – Disposez-vous déjà d'un candidat identifié pour ce projet (réponse non obligatoire) ?

OUI

NON

Publication des résultats

Par ailleurs, les lauréats et lauréates s'engagent à déposer la production scientifique issue de ce projet dans l'archive ouverte HAL du CNRS.

Il est demandé aux lauréates et lauréats de mentionner le financement obtenu (« Ce projet a obtenu le soutien financier du CNRS à travers les programmes interdisciplinaires de la MITI ; This project has received financial support from the CNRS through the MITI interdisciplinary programs ») dans toute production scientifique et de la déposer systématiquement dans l'archive ouverte HAL.

5 - Exposé scientifique du projet explicitant les points suivants (4 pages max, rôle du doctorant inclus) :

- L'état de l'art,
- Les verrous scientifiques et les objectifs mettant particulièrement en évidence le caractère interdisciplinaire, structurant, exploratoire du projet ainsi que la prise de risque associée,
- Les méthodologies à mettre en place,
- Les résultats attendus,
- La complémentarité des équipes et la contribution des participants,
- Le rôle du ou de la doctorant.e **si un accompagnement du projet par un contrat doctoral de 3 ans est demandé (1 page max)**

Les projets seront évalués par un comité scientifique interdisciplinaire. A minima, l'introduction doit être accessible par des non spécialistes de la discipline.





